

OFFRE DE SERVICES

Aménager des voies réservées sur votre réseau structurant

Les voies réservées permettent d'améliorer la régularité des transports collectifs et d'optimiser l'offre de transport sur des axes où l'utilisation de la voiture reste prépondérante.

Gestionnaire routier ou autorité organisatrice de la mobilité, le Cerema vous accompagne dans vos projets de voies réservées aux transports collectifs et au covoiturage, de l'étude de faisabilité à l'évaluation.



VOS BESOINS



- > Vous vous interrogez sur l'opportunité de créer une voie réservée pour optimiser votre réseau ?
- > Vous souhaitez développer une offre de transports collectifs ou de covoiturage sur les axes structurants de votre réseau (voie réservée ou aire de transports en commun) ?
- > Vous projetez d'évaluer un aménagement existant et envisagez de l'améliorer ?



NOS RÉPONSES SUR-MESURE

Établir l'opportunité et la faisabilité d'un projet d'aménagement

- Analyse des usages à favoriser
- Proposition et modélisation de scénarios d'aménagement
- Définition des premiers éléments de conception
- Estimation des gains (socio-économiques, environnementaux) et des coûts

Définir un projet de voies réservées ou une aire de transports en commun

- Planification d'un programme d'investissement pluriannuel à l'échelle de votre réseau
- Définition ou avis sur le parti d'aménagement, sur les aspects conception et équipements
- Contribution aux demandes d'expérimentation au titre de la signalisation routière
- Analyse des conditions d'exploitation

Évaluer un aménagement du point de vue de la sécurité, l'efficacité et l'acceptabilité

- Elaboration du protocole d'évaluation : définition des objectifs, méthodologie, échéances
- Accompagnement au besoin lors de l'évaluation : expertise, adaptation du dispositif
- Analyse des résultats et préconisations, à chaque période d'évaluation



NOS ATOUTS

- des équipes pluridisciplinaires expertes en conception, signalisation, gestion du trafic, simulation, évaluation et sécurité routière
- l'implication dans les protocoles d'évaluation de l'ensemble des projets du réseau routier national
- un maillage territorial favorisant la capitalisation de solutions locales dans la résolution de problématiques globales
- une approche systémique des problématiques de déplacements à l'échelle d'une agglomération
- la co-élaboration, avec les pouvoirs publics, de l'intégralité des méthodologies et doctrines de référence dans ce domaine



ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE



Expérimentations d'aménagements en faveur des transports en commun de la Métropole Aix-Marseille Provence

« Dans le cadre du déploiement de sa feuille de route « mobilité », la Métropole a lancé un programme ambitieux de lignes de bus express. Des projets d'aménagements multimodaux innovants et complexes ont nécessité l'appui technique du Cerema, notamment pour mettre en œuvre des voies et bretelles réservées TC sur la RN2516 et aménager des arrêts de bus sur autoroute. Par ailleurs, le Cerema intervient auprès de la Métropole pour organiser la collaboration entre les acteurs locaux et nationaux. »

Yannick TONDUT

Directeur Général Adjoint Mobilité, Déplacements, Transports
Métropole Aix Marseille Provence



Appui à l'expérimentation et à l'évaluation d'une voie réservée au covoiturage à la douane de Thonex-Vallard

« Dans le cadre d'une démarche globale en faveur du covoiturage sur le territoire du Grand Genève, ATMB et le Canton de Genève souhaitent tester rapidement un premier aménagement en faveur des covoitureurs au passage de la douane de Thonex-Vallard sur l'A411. L'appui du Cerema a permis de préciser le champ des possibles et d'évaluer l'aménagement après sa réalisation. »

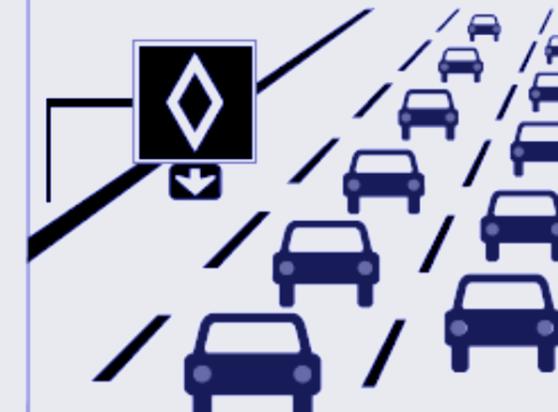
Florian GRANGE

Chef de Projets Innovation et Développement
ATMB

PANNEAU ALLUME = VOIE RESERVEE



TAXIS



Évaluer la faisabilité d'une voie réservée sur une 2x2 voies : cas de l'A150

« Le Cerema était le partenaire pertinent et légitime pour nous accompagner dans notre réflexion prospective sur le devenir de l'une de nos principales pénétrantes, l'A150. Il concentre des compétences en modélisation, en signalisation et en sécurité routières qui lui permettent d'apporter une expertise forte sur les voies réservées. Le Cerema a aussi pour atout de faciliter le passage de l'expérimentation à la règle commune, il est le garant de la doctrine en matière d'infrastructures routières. »

Aurélien CAGNARD

Directeur du Laboratoire Territoire et Mobilités
Métropole Rouen Normandie

POUR ALLER **PLUS LOIN**



PUBLICATIONS - cerema.fr/editions



Aménagement des voies réservées aux services réguliers de transports collectifs



Aménagement des voies réservées au covoiturage et à certaines catégories de véhicules



Évaluation a priori des voies réservées au covoiturage



FORMATIONS - cerema.fr/formations

Le Cerema propose des formations sur catalogue ou à la carte, pour l'aménagement des voies réservées sur voiries urbaines, Voies Structurantes d'Agglomération (VSA) et autoroutes.

Il peut également animer des ateliers créativité pour concevoir des aménagements innovants de manière collaborative.



POUR NOUS **CONTACTER**



En pointe en matière de recherche, le Cerema est labellisé institut Carnot depuis février 2020, avec le projet Clim'adapt. L'institut Carnot Clim'adapt aide les entreprises et les collectivités territoriales à opérer leur transition vers une économie sobre en ressources, décarbonée et respectueuse de l'environnement. À travers des prestations de recherche contractuelle bilatérale, le Cerema met au service de ces acteurs de la vie économique l'excellence scientifique de ses chercheurs et experts, dans les six domaines d'activité de l'établissement.

www.cerema.fr/fr/innovation-recherche/institut-carnot-clim-adapt

